

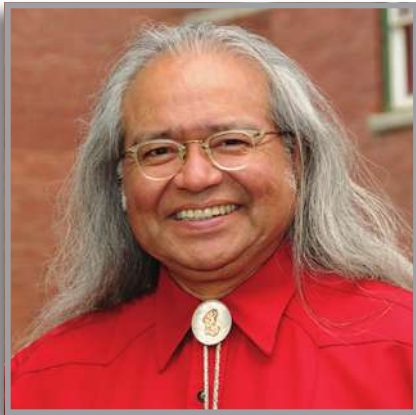


Commission de la fiscalité des premières nations

Rapport annuel 2010/2011



Message du commissaire en chef



C.T. (Manny) Jules,
Commissaire en chef et président-directeur général

En ma qualité de commissaire en chef de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), j'ai l'honneur de présenter notre quatrième rapport annuel au ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, aux Premières nations et à leurs contribuables.

En 2010-2011, la CFPN a continué d'exercer la fonction d'autorité nationale en matière d'imposition foncière des Premières nations et à jouer un rôle de chef de file dans la promotion du développement de l'économie de marché sur les terres des Premières nations. Ce faisant, la CFPN s'est révélée une institution unique pour la gouvernance des Premières nations et a réussi à gagner la confiance des Premières nations, de leurs contribuables et du gouvernement fédéral.

La CFPN a obtenu un vote de confiance de la part des Premières nations et le régime fiscal a poursuivi sa forte croissance. La CFPN a répondu à des centaines de demandes d'information et d'appui de la part de Premières nations de partout au Canada, ce qui révèle la confiance de celles-ci envers la CFPN pour travailler à établir leur compétence en matière d'impôt foncier. Nous sommes très fiers, à l'heure actuelle, de travailler directement avec plus de 150 gouvernements des Premières nations.

Par ailleurs, la CFPN a elle aussi travaillé fort pour gagner la confiance des contribuables. Lorsque nous rencontrons les administrations fiscales, les contribuables et les administrateurs fiscaux des Premières nations, nous répétons toujours le même message : les contribuables sont des investisseurs dans nos communautés et nous valorisons les investissements qu'ils y font. Il est évident que tous les intervenants réagissent favorablement à ce message, puisque les investissements ne cessent d'augmenter, les valeurs foncières sont à la hausse sur les terres des Premières nations et les investisseurs continuent à manifester un grand intérêt dans les projets des Premières nations.

Les investissements ont pour effet de générer des recettes fiscales qui aident à améliorer les services et les infrastructures et à créer des emplois et des occasions d'affaires pour nos populations. Les investissements qui se font sur nos terres donnent aussi naissance à de nouvelles possibilités dans les régions visées de sorte que les Premières nations qui exercent un pouvoir de taxation jouent un rôle de plus en plus important dans les économies régionales respectives. Ces succès nous enseignent une importante leçon : la croissance économique des Premières nations est bénéfique pour tous.





Message du commissaire en chef

Le besoin de créer un climat sain pour les investissements semble aujourd'hui une leçon simple et évidente, mais, en fait, nous sommes encore bien loin de ce que nous étions en tant que Premières nations et en tant que pays il y a cent cinquante ans, au moment où les Premières nations se sont vu imposer, par voie législative, une relation fiduciaire avec la Couronne. Nos terres ont été placées en fiducie, nos gouvernements ont été dissous et notre peuple est tombé sous la tutelle de l'État. En tant qu'individus, non seulement nous était-il impossible de participer à l'économie, nous étions aussi souvent privés du droit de sortir de la réserve sans permission.

Nous avons déjà parcouru un long bout de chemin depuis cette époque. Lorsque je suis né, les peuples des Premières nations n'avaient pas encore le droit de voter aux élections fédérales, et cela ne fait que quelques années que nos pouvoirs de taxation ont été reconnus. Aujourd'hui, nous tenons ces choses pour acquis mais, à l'époque, chacune de ces réalisations a marqué une étape importante.

Chaque étape franchie était le fruit d'un énorme travail accompli par des gens comme les administrations fiscales et les administrateurs fiscaux des Premières nations, et elle marquait un véritable changement dans la façon de penser tant des peuples des Premières nations que des autres Canadiens. Il est encourageant de constater le grand nombre de Canadiens qui offrent maintenant leur appui aux Premières nations au fur et à mesure qu'elles progressent vers la pleine réintégration dans l'économie canadienne en tant que gouvernements et en tant qu'individus. Grâce aux étapes franchies, plus de Premières nations que jamais exercent un contrôle sur les recettes qu'elles tirent de leurs terres et peuvent s'aider elles-mêmes à se développer et à devenir prospères.

Nous sommes maintenant sur le point de franchir une autre étape importante grâce à un projet de loi sur le droit de propriété des premières nations (LDPPN). Cette loi devrait renverser la dépossession entraînée par la Loi sur les Indiens en permettant aux Premières nations de prendre leurs propres décisions afin de devenir propriétaires de leurs terres. Nous ne serons plus assujettis aux décisions prises par les fiduciaires de nos terres, car nous en serons les propriétaires dans tous les sens du terme, établissant des droits immobiliers sur les réserves afin de participer plus pleinement aux marchés immobiliers et de crédit du Canada.

J'ai bon espoir en l'avenir. Au cours de l'année qui vient, nous poursuivrons nos travaux pour aider les Premières nations à étendre et à affirmer leur pouvoir afin de faire avancer le dossier de la LDPPN, et la CFPN continuera de veiller à ce que les contribuables reçoivent des services de qualité à un prix raisonnable. Cette année, nous aurons notre première promotion de diplômés du Certificat en administration fiscale des Premières nations, le tout premier certificat agréé de ce genre au Canada. Par ailleurs, nous continuerons à travailler avec le gouvernement du Canada afin d'appuyer le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et d'aider à mettre au point le cadre juridique et administratif nécessaire pour soutenir les marchés sur les terres des Premières nations. Tous ces efforts concourent à atteindre l'objectif ultime des gouvernements des Premières nations : répondre aux aspirations de développement économique des collectivités des Premières nations sur leurs terres.

C.T. (Manny) Jules
Commissaire en chef et président-directeur général

*« Laissez-moi être un homme libre, libre de voyager,
libre de m'arrêter, libre de travailler, libre de faire du
commerce là où je l'entends, libre de choisir mes propres
enseignants, libre de suivre la religion de mes pères, libre
de penser, de parler et d'agir en mon nom. »*

- Le Chef Joseph, 1879



| | |
|--|----|
| Message du commissaire en chef | 1 |
| Aperçu | 4 |
| Appuyer le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones | 6 |
| Regarder en avant 2011-2012 | 7 |
| Points saillants | 8 |
| Profil de la Commission | 14 |
| Mission | 15 |
| Structure | 16 |
| Gouvernance | 17 |
| Objectifs stratégiques et mesures du rendement pour 2010-2011 | 18 |
| Services intégrés | 20 |
| Élaboration des politiques/Éducation | 21 |
| Examen des lois et règlements et Affaires réglementaires | 22 |
| Communications/Gestion des différends | 23 |
| États financiers | 24 |



Aperçu



Aperçu

La CFPN poursuit son œuvre de promouvoir au sein des Premières nations une croissance économique qui puisse réduire la pauvreté dans les collectivités, créer des emplois et des occasions d'investissement et générer des recettes permettant d'améliorer les infrastructures et les services locaux. La CFPN concentre ses efforts sur cinq priorités :

Améliorer le climat d'investissement

La CFPN considère les contribuables des Premières nations comme des investisseurs sur les terres de celles-ci. Elle travaille avec les Premières nations et leurs contribuables en vue d'établir des certitudes en matière d'investissement et de réglementation qui visent les recettes locales, les services locaux et la prévention ou le règlement des différends.

Accroître les possibilités de recettes

La CFPN facilite l'accès à de nouvelles possibilités de recettes locales dans un cadre réglementaire qui prévoit un lien solide entre les recettes locales et les services locaux. Ces possibilités de recettes font en sorte que les Premières nations disposent des mêmes options de financement que les autres administrations locales.

Renforcer les capacités

La CFPN aide les Premières nations à renforcer leurs capacités en offrant une formation universitaire agréée dans le cadre du programme du Certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme du Certificat en économie appliquée des Premières nations. Ces deux certificats agréés sont les premiers de leur genre au Canada.

Clarifier les droits de propriété

La CFPN dirige une initiative visant à faire clarifier les droits de propriété relatifs aux terres des Premières nations afin que celles-ci puissent devenir propriétaires de leurs terres et que les particuliers puissent avoir accès à du capital ou des intérêts que les autres Canadiens tiennent pour acquis.

Transparence et responsabilité

La CFPN encourage la transparence et l'efficacité des administrations fiscales des Premières nations par l'entremise de la Gazette des premières nations et du logiciel d'administration de l'impôt (Tax Administration Software ou TAS). Elle démontre son engagement de responsabilité en présentant ses mesures du rendement dans son plan directeur annuel et en publiant les résultats obtenus dans son rapport annuel.

La CFPN partage son programme de croissance économique avec le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (CFDEA) du gouvernement du Canada. La CFPN appuie fortement le CFDEA et les travaux que poursuit le gouvernement du Canada avec les Premières nations intéressées en vue d'améliorer leur climat d'investissement, d'accroître leurs possibilités de recettes, de renforcer leurs capacités et d'encourager la bonne gouvernance. Le présent rapport annuel expose en détail les progrès que nous avons accomplis à cet égard en présentant les points saillants du dernier exercice qui correspondent à ces cinq priorités. Il fait également état des mesures du rendement pour chaque secteur d'activité et présente les états financiers vérifiés de 2010-2011.

Appuyer le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones

La CFPN s'aligne bien sur les objectifs et les stratégies du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (CFDEA). Elle a pour objectif d'aider les Premières nations à développer un climat d'investissement solide par l'entremise d'un régime fiscal réglementé et à réduire le coût de conclure des affaires sur les terres des Premières nations. L'objectif du CFDEA est d'éliminer les obstacles qui nuisent à l'amélioration du climat d'investissement dans les collectivités des Premières nations.

Le CFDEA fait état du consensus établi au sujet des obstacles qui empêchent d'améliorer le climat d'investissement privé sur les terres des Premières nations. La CFPN a cerné bon nombre des mêmes obstacles dans ses recherches sur le coût élevé des conclure des affaires sur les terres des Premières nations. La CFPN souscrit à la vision du CFDEA pour ce concerne la meilleure façon de réduire ces obstacles.

Le tableau ci-après énumère les réalisations de la CFPN en 2010-2011 qui aident en partie à s'attaquer à six des obstacles à l'investissement privé exposés dans le CFDEA.

| Certains principaux obstacles au développement économique des Autochtones | Activités d'appui de la CFPN en 2010-2011 |
|--|---|
| 1. Aspects de la Loi sur les Indiens et des règlements qui font obstacle à l'investissement | <ul style="list-style-type: none"> • La CFPN a aidé 3 Premières nations à faire la transition de la Loi sur les Indiens à la LGFSPN et à mettre en œuvre des régimes de recettes locales en vertu de la LGFSPN |
| 2. Processus gouvernementaux qui ne suivent pas le rythme des affaires | <ul style="list-style-type: none"> • La CFPN améliore et accélère considérablement le processus d'approbation des lois. • 84 lois ont été agréées en vertu de la LGFSPN |
| 3. Déficiences de l'infrastructure | <ul style="list-style-type: none"> • La CFPN a travaillé avec 4 Premières nations en vue de l'élaboration de lois sur les taxes d'aménagement • Elle a travaillé avec 2 Premières nations en vue de l'édiction de lois sur les taxes d'améliorations locales • Elle a élaboré des modèles de lois et des normes sur les taxes sur les activités commerciales • Elle a travaillé avec le CGF et l'AFPN sur les lois sur les emprunts des Premières nations |
| 4. Accès limité au capital et au financement commercial | <ul style="list-style-type: none"> • La CFPN a fait avancer le dossier du projet de loi sur le droit de propriété des Premières nations en tenant une conférence nationale et en effectuant d'importantes recherches |
| 5. Lacunes de la capacité et des systèmes administratifs pour ce qui est de faciliter l'investissement | <ul style="list-style-type: none"> • Sept cours ont été offerts dans le cadre du programme du Certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme du Certificat en économie appliquée des Premières nations • Le logiciel d'administration de l'impôt (TAS) a été mis à jour |
| 6. Soutien insuffisant des institutions autochtones, notamment l'accès aux conseils et à l'aide d'experts pour la planification à long terme | <ul style="list-style-type: none"> • Six modèles de lois ont été élaborés et un soutien à l'élaboration des lois a été fourni à 110 Premières nations • Sept normes d'examen de lois ont été publiées dans la <i>Gazette des premières nations</i> • Une formation a été donnée à 90 administrateurs fiscaux des Premières nations par l'entremise du Centre Tulo |

Regarder en avant 2011-2012

La CFPN commencera planifier et le travail pour entreprendre six nouvelles initiatives dans le 2011-2012 an y compris :

Accroître les possibilités de recettes sous le régime de la LGFSPN

La CFPN travaillera avec des Premières nations de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta en vue d'établir et de mettre en œuvre des régimes de taxes sur les activités commerciales pour les hôtels, l'occupation commerciale et le forage des puits. Elle travaillera avec jusqu'à quatre Premières nations pour mettre en vigueur les lois sur les taxes d'aménagement et les régimes correspondants.

Consolider le climat d'investissement des Premières nations

La CFPN aidera le gouvernement du Canada à mettre en œuvre le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones en encourageant la participation à la LGFSPN, en travaillant à l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations et en appuyant le renforcement des capacités. La CFPN travaillera avec les Premières nations afin qu'elles puissent exploiter les possibilités de recettes découlant de la LGFSPN pour financer des infrastructures compétitives.

Amélioration de la Gazette des premières nations et Langues officielles

La CFPN améliorera les services offerts sur le site Web de la Gazette des premières nations. En 2011-2012, elle explorera également la possibilité d'élargir la portée de la Gazette

des premières nations afin d'y inclure les avis destinés aux Premières nations semblables à ceux publiés dans la Partie I de la Gazette du Canada, et d'y publier les règlements administratifs pris en vertu de l'article 81.

Modifications législatives

Dans le cadre de l'examen de sept ans auquel est soumise la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, la CFPN travaillera avec le gouvernement du Canada et d'autres institutions en vue de proposer certaines modifications législatives qui augmenteront les avantages de LGFSPN et assureront une plus grande participation.

Initiative de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations

La CFPN travaillera avec le gouvernement du Canada et les Premières nations qui appuient cette initiative, afin d'établir le mandat d'amorcer le processus d'élaboration de la proposition législative et de mettre au point une stratégie de communication pour ces Premières nations ainsi que le plan de mise en œuvre nécessaire.

Renforcement des capacités – La CFPN et le Centre Tulo verront en 2011-2012 la première promotion de diplômés du programme de Certificat en administration fiscale des Premières nations. La CFPN lancera également la version albertaine du logiciel TAS.



Le terrain de golf Talking Rock, situé sur les rives du lac Little Shuswap en Colombie-Britannique, est une initiative de développement économique de la bande indienne de Little Shuswap Lake qui connaît un grand succès.



Points saillants



Accroître les possibilités de recettes sous le régime de la LGFSPN

La LGFSPN offre aux Premières nations participantes trois possibilités additionnelles de recettes : l'imposition de taxes d'aménagement, l'imposition de taxes pour les services fournis et l'imposition de taxes sur les activités commerciales. La CFPN a élaboré des modèles de lois et les normes correspondantes sur l'imposition de taxes d'aménagement, l'imposition d'une taxe pour la fourniture du service d'eau à une zone déterminée et l'imposition de deux taxes sur des activités commerciales (hôtels et occupation commerciale). En 2010-2011, la CFPN a travaillé avec quatre Premières nations pour mettre au point leur régime de taxes d'aménagement et avec deux Premières nations pour instaurer un régime de taxes sur la fourniture de services. En 2011-2012, elle travaillera avec un certain nombre de Premières nations qui s'intéressent aux taxes sur les activités commerciales.

Ces nouvelles possibilités de recettes constituent l'un des principaux avantages de la LGFSPN. En exerçant de nouveaux pouvoirs de taxation, les Premières nations disposent d'options de financement de l'infrastructure qui s'apparentent à celles des autres administrations locales au Canada et elles peuvent ainsi offrir de meilleurs services à leurs contribuables et être plus concurrentielles pour les investissements. Ces nouvelles possibilités de recettes permettent aux Premières nations de tirer des avantages nets de leur participation à l'économie et aident à appuyer les objectifs plus généraux de la LGFSPN, à savoir consolider le climat d'investissement dans les collectivités des Premières nations et assurer une plus grande autonomie financière aux gouvernements des Premières nations.

Établir des certitudes dans le régime fiscal

La clé de la réalisation des aspirations économiques des Premières nations est d'attirer l'investissement privé sur les terres des Premières nations. Les investissements engendrent la prospérité, permettent de financer les services gouvernementaux et l'infrastructure, encouragent la création d'emplois et d'occasions d'affaires et, en fin de compte, augmentent les recettes fiscales. Étant donné que 80 pour cent des investissements au Canada sont faits par le secteur privé, il va sans dire que toute stratégie visant à éliminer les désavantages économiques des Premières nations doit être fondée sur l'accroissement de l'investissement privé.

Le concept d'investissement privé est facile à comprendre. Il s'agit des propriétaires et des entreprises qui choisissent de s'établir sur les terres des Premières nations. Pour ce faire, le principe sous-jacent est également assez simple : traiter les contribuables équitablement, comprendre leurs intérêts, faire en sorte qu'ils comprennent le processus de prise de décisions et veiller à ce qu'ils reçoivent des services appropriés et de qualité selon des taux d'imposition raisonnables pendant toute la durée de leur investissement.

À cette fin, la CFPN travaille avec les Premières nations pour veiller à ce que les taux et les dépenses demeurent stables, que les changements puissent être justifiés et que les contribuables soient consultés et informés au sujet des dépenses importantes. On encourage les Premières nations à faire une planification à moyen terme et à faire part de leur plan aux contribuables. La CFPN favorise l'établissement d'une administration fiscale professionnelle appuyée par le logiciel d'administration de l'impôt.

En dernier lieu, la CFPN encourage les Premières nations à édicter une loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil de la première nation, qui permet de maintenir un dialogue fructueux entre les contribuables et les gouvernements des Premières nations et de prévoir des processus transparents pour régler les questions touchant les recettes locales et les services locaux.



Points saillants

La Commission convoque une réunion nationale des administrations fiscales des Premières nations

Le 19 octobre 2010, la CFPN a tenu une Réunion nationale des administrations fiscales des Premières nations à Vancouver, en Colombie-Britannique. Cette réunion était l'occasion pour les administrateurs fiscaux et les autres représentants des Premières nations de se rencontrer, de dialoguer et de se renseigner sur les innovations du régime d'imposition foncière et les nouvelles façons d'augmenter la croissance économique et d'élaborer des stratégies collectives pour relever les défis communs. Soixante-sept Premières nations ont participé à la réunion qui portait sur quatre thèmes connexes : protéger la compétence des Premières nations, accroître les possibilités de recettes, assurer le financement de l'infrastructure des Premières nations et augmenter la capacité de gouvernance fiscale des Premières nations.

Accroître la productivité sur les terres des Premières nations en améliorant les droits de propriété

L'un des grands objectifs de la CFPN est d'augmenter le potentiel de revenus des régimes fiscaux des Premières nations. Le moyen d'atteindre cet objectif est très simple : accroître la productivité des terres des Premières nations. Si la productivité fait augmenter la valeur des terres, les Premières nations et leurs membres deviendront plus prospères et les recettes provenant des impôts fonciers augmenteront de plus en plus.

À l'heure actuelle, les marchés de l'immobilier et du crédit ne fonctionnent pas très bien sur les terres des Premières nations parce que le régime de droits de propriété y est gravement inadéquat. L'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations (IDPPN) aidera à corriger cette situation. Elle offrira aux Premières nations participantes l'occasion de devenir propriétaires de leurs terres, d'acquiescer les droits et les responsabilités correspondantes et d'accorder aux particuliers les mêmes droits de propriété fondamentaux que ceux que les autres Canadiens tiennent pour acquis.

Le 17^e Forum national annuel de l'AAFPN

Du 15 au 17 septembre 2010, l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations a tenu son 17^e



Forum national annuel. Parmi les sujets traités, la CFPN a présenté un rapport sur l'imposition foncière et on a discuté de l'accroissement des possibilités de recettes des Premières nations dans le cadre de la LGFSPN, de la maximisation des recettes tirées de l'infrastructure grâce aux obligations émises par l'Administration financière des premières nations (AFPN), des cours offerts par le Centre Tulo, de la gestion des terres de réserve selon un code foncier, des répercussions de la TVH sur les Premières nations et de la création des droits de propriété des Premières nations. M. Robert Bish a été honoré pour sa contribution à la mise sur pied de l'AAFPN.

Remboursement de la taxe sur les émissions carboniques et impact sur les Premières nations taxatrices

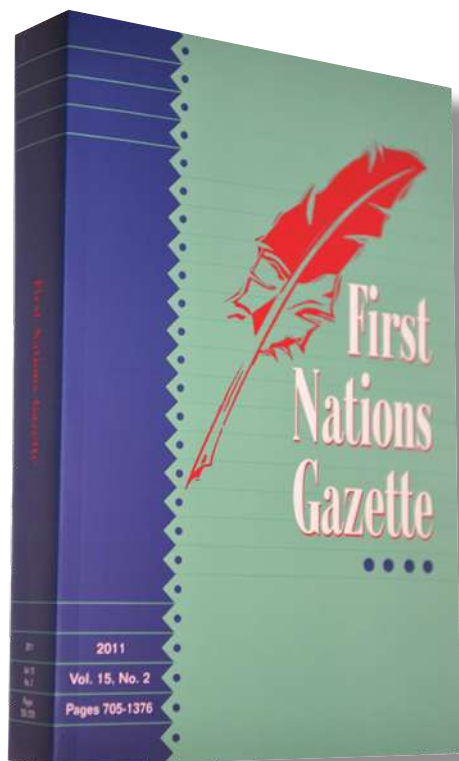
La province de la Colombie-Britannique a annoncé un programme de remboursement de la taxe sur les émissions carboniques, qui sera mis en œuvre par l'entremise du régime d'impôt foncier provincial. Ces remboursements ont pour objet de permettre de réduire à néant les recettes provenant de la taxe sur les émissions carboniques en les remboursant par l'entremise d'autres régimes fiscaux, y compris le régime d'impôt foncier provincial.

À l'heure actuelle, les contribuables qui résident sur les terres des Premières nations paient la taxe sur les émissions carboniques de la Colombie-Britannique au même titre que les autres contribuables résidant à l'extérieur de ces terres. Or, les contribuables résidant sur les terres des Premières nations ne sont pas admissibles au programme de remboursement. Comme la CFPN est résolue à défendre les intérêts des contribuables sur les terres des Premières nations, elle a commencé à travailler avec la province de la Colombie-Britannique afin de trouver des moyens d'étendre le bénéfice des remboursements à ces contribuables par l'entremise des régimes d'imposition foncière des Premières nations.



Points saillants

Gazette des premières nations – Assurer l'accès aux lois des Premières nations



La Gazette des premières nations a été créée en 1997 pour la publication des règlements administratifs des Premières nations pris en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens afin que les contribuables et les Premières nations puissent en prendre connaissance. Elle fait désormais partie intégrante du régime de la LGFSPN puisqu'elle sert à publier toutes les lois édictées et les normes élaborées en vertu de la LGFSPN, en plus des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Elle a également été utilisée pour publier les lois relatives à la TPSPN, à l'autonomie gouvernementale et aux règlements administratifs pris en vertu de l'article 81 de la Loi sur les Indiens.

En 2010-2011, la CFPN a lancé la Gazette en ligne sur le site www.fng.ca qui comporte une nouvelle base de données de manipulation et de recherche de documents. Le site contient les lois édictées sous le régime de la LGFSPN, les règlements administratifs pris en vertu de l'article 83, d'autres lois et règlements administratifs des Premières nations, ainsi que des modèles de lois, des règlements et les normes et politiques qui régissent la compétence des Premières nations en matière de perception de recettes locales.

La Gazette des premières nations établit les textes législatifs des Premières nations, réduit les frais de recherche des investisseurs, des Premières nations, des contribuables et des chercheurs, permet d'informer tous ceux qui s'intéressent à ces textes, et assure leur

publication. L'utilisation du guide de style de la Gazette permet d'uniformiser les textes législatifs des Premières nations en vue de faciliter la comparaison et la recherche.

Logiciel d'administration de l'impôt

La CFPN a lancé en 2010 une version améliorée du logiciel d'administration de l'impôt (TAS). Ce logiciel a été élaboré en consultation avec la CFPN et l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations afin de répondre aux besoins des administrateurs fiscaux. La commissaire Terry Nicholas a assuré la coordination de ce projet.

Le TAS continue d'offrir aux Premières nations l'accès à un système abordable pour traiter les données sur l'évaluation foncière, délivrer des avis d'imposition et percevoir les recettes fiscales. Il a également été conçu pour aider à faciliter la mise en œuvre des lois sur les taux et les dépenses édictées en vertu de la LGFSPN et la mise en œuvre des règlements administratifs sur les taux et les dépenses pris en vertu de l'article 83.

Formation sur la prévention et le règlement des différends au moyen de l'approche des gains mutuels

En mars 2011, le Consensus Building Institute a donné à la CFPN et à son personnel une formation sur la prévention et le règlement des différends au moyen de l'approche des gains mutuels. La CFPN a utilisé la formation pour tenir une audience simulée concernant une demande d'examen hypothétique présentée en vertu de l'article 33 de la LGFSPN. La formation et l'audience simulée ont été un grand succès et elles ont donné au personnel et aux commissaires l'occasion d'acquérir une expérience et des connaissances précieuses dans l'éventualité d'une audience dans le cadre de l'article 33.





Points saillants

Le Tulo Centre of Indigenous Economics – Cadre juridique et administratif destiné à soutenir les marchés

Le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo), en partenariat avec l'Université Thompson Rivers et la CFPN, offre des programmes agréés de Certificat en administration fiscale des Premières nations et de Certificat en économie appliquée des Premières nations. Les cours menant à ces certificats, les premiers de leur genre au Canada, reposent sur quatre prémisses :

1. L'une des causes fondamentales du sous-développement économique des Premières nations est le fait qu'il coûte bien plus cher de conclure des affaires sur les terres des Premières nations qu'à l'extérieur de ces terres.
2. Le coût élevé de conclure des affaires est principalement attribuable au fait que les Premières nations ne disposent pas d'un cadre juridique et administratif pour soutenir les marchés, contrairement au reste du Canada, parce que la Loi sur les Indiens a effectivement gelé le développement institutionnel des Premières nations pendant 140 ans.
3. Des lois récentes, telles la LGFSPN, *Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations*, et la Loi sur la gestion des terres des premières nations, et des propositions législatives comme la Loi sur le droit de propriété des premières nations offrent aux Premières nations l'occasion de créer des marchés concurrentiels sur leurs terres, de générer une croissance économique et de percevoir leurs propres recettes pour réaliser leurs aspirations communautaires.
4. Les Premières nations demandent d'avoir accès à des programmes de formation pratique et théorique afin d'apprendre comment tirer des avantages économiques des lois récentes édictées à leur égard, en particulier la LGFSPN.

En 2011-2012, la première promotion d'étudiants inscrits au programme du Certificat en administration fiscale des Premières nations obtiendront leur diplôme. Le Centre Tulo s'occupera également d'élaborer un nouveau curriculum portant sur l'étude de la démographie des Premières nations, la gestion financière et la négociation à gains mutuels, afin de pouvoir offrir un diplôme en économie appliquée des Premières nations.



Le Centre Tulo signe un protocole d'entente avec l'Institut pour la liberté et la démocratie

Le 21 octobre 2010, Hernando de Soto, président de l'Institut pour la liberté et la démocratie, et le chef Mike Lebourdais, président du conseil d'administration du Centre Tulo, ont signé un protocole d'entente entre les deux organismes. Ceux-ci ont convenu de « s'appuyer mutuellement afin de promouvoir leurs valeurs et leurs objectifs communs en ce qui concerne le cadre juridique et administratif à l'appui des marchés et des droits de propriété sur les terres autochtones ». De plus, ils « travailleront ensemble à obtenir des ressources afin d'assurer l'élaboration et la prestation d'une formation et d'une éducation aux Autochtones pour appuyer les systèmes de droits de propriété des Autochtones compatibles avec les marchés » et ils « travailleront ensemble à obtenir des ressources pour faciliter le transfert de connaissances liées aux droits de propriété et au développement économique parmi les Autochtones dans les Amériques ».



Points saillants

L'évaluation du rendement de la CFPN

La CFPN ainsi que les trois autres institutions fiscales ont subi une évaluation du rendement en 2010-2011. Cette évaluation a été effectuée par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'examen de la LGFSPN au terme de la période de sept ans. Elle visait à mesurer l'efficacité de chaque institution dans l'exercice de son mandat et de sa mission, et à recommander des modifications à la LGFSPN qui pourraient accroître l'efficacité de ces institutions.

Cette évaluation a révélé que la CFPN satisfaisait aux exigences des mesures du rendement ou les dépassait, et qu'elle produisait dans le cadre de sa mission des résultats positifs pour le Canada, les Premières nations et les contribuables. Bien que nous sommes certes fiers de cette évaluation très favorable, la CFPN continue de s'appliquer à améliorer la prestation de ses services au gouvernement du Canada et à tous les intervenants.

En 2010-2011, la CFPN a commencé à travailler avec le gouvernement du Canada afin d'établir le cadre d'évaluation du rendement pour les cinq prochaines années. Elle a aussi entrepris, en 2010-2011, l'examen spécial quinquennal de ses opérations qui est exigé par la LGFSPN. L'examen spécial a permis d'établir que les systèmes et pratiques de la CFPN sont conformes à toutes les exigences de la LGFSPN. La CFPN attend avec intérêt de mettre en œuvre les recommandations formulées au terme de l'examen spécial et de l'évaluation et elle espère pouvoir satisfaire aux exigences des mesures du rendement, et même les dépasser, au cours des cinq prochaines années.



(À l'arrière, de droite à gauche) : Chief Keith Matthew, Justice Harry LaForme, Glen Clark, Mark L. Stephenson, Andre Le Dressay, James Hopkins, Paul Chartrand, Bud Smith, Donald Worme
(À l'avant, de droite à gauche) : Mel Bevan, C.T. (Manny) Jules, Hernando de Soto, Clo Ostrove, Ernie Philip, Diane Cragg

Droit de propriété des Premières Nations : Il est temps d'agir

Le 20 octobre 2010, la CFPN était l'hôte conjoint de la Conférence sur le droit de propriété des Premières nations avec l'Association du Barreau autochtone (ABA), à Vancouver en Colombie-Britannique. La Conférence a servi de tribune publique pour les Premières nations et les autres délégués souhaitant en apprendre davantage sur le droit de propriété et l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations (IDPPN). Le commissaire en chef Jules a coprésidé la réunion avec M. Don Worme de l'ABA.

M. Jules a présenté le thème de la conférence en parlant de l'historique des droits de propriété des Premières nations, de la nécessité d'aller au-delà de la Loi sur les Indiens et du fait qu'il est temps que les Premières nations deviennent propriétaires de leurs propres terres. Le conférencier d'honneur, Hernando de Soto, a expliqué que les systèmes administratifs de droits de propriété permettent d'établir des relations sûres et que ces relations permettent de former une identité, de confirmer la propriété et d'appuyer le commerce et la croissance économique. Il a fait remarquer que, comme c'est le cas de bon nombre d'autres pays, l'actuel système de droits de propriété des Premières nations au Canada n'appuie pas efficacement les marchés du crédit et qu'à de nombreux égards les biens des Premières nations constituent du capital inactif.



Profil de la Commission



Mission

La mission de la CFPN est énoncée à l'article 29 de la LGFSPN :

« La Commission a pour mission :

- a. de protéger l'intégrité du système d'imposition foncière des premières nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à travers le Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- b. de veiller à ce que le régime d'imposition foncière des premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des premières nations;
- c. de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;
- d. d'aider les premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- e. d'offrir de la formation aux administrateurs fiscaux des premières nations;
- f. d'aider les premières nations à atteindre un développement économique durable par la perception de recettes locales stables;
- g. d'encourager la transparence du régime d'imposition foncière des premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- h. de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des premières nations;
- i. de conseiller le ministre quant au développement du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont pris. »

Article 83

Dans le cadre d'une entente conclue avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), la CFPN donne des conseils sur l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 et fournit des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

Structure

La CFPN est un organisme à gouvernance partagée. Le gouverneur en conseil nomme neuf des commissaires et, conformément aux règlements, le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan nomme un autre commissaire.



C.T. (Manny) Jules (commissaire en chef/pdg),
Kamloops (C.-B.)



David Paul (vice-président),
Tobique (N.-B.)



Terry Nicholas, Windermere (C.-B.)



Ann Shaw, Chateauguay (Qc)



William McCue, Georgina Island (Ont.)



Ken Marsh, Okotoks (Alb.)



Randy Price, North Vancouver (C.-B.)



Lester Lafond, Saskatoon (Sask.)



Céline Auclair, Gatineau (Qc)



Leslie Brochu, Kamloops (C.-B.)

Gouvernance

La CFPN a recours à des pratiques exemplaires de bonne gouvernance. Elle exerce ses opérations en conformité avec une politique globale de gouvernance et de gestion, et le commissaire en chef a établi les comités suivants pour appuyer son travail :

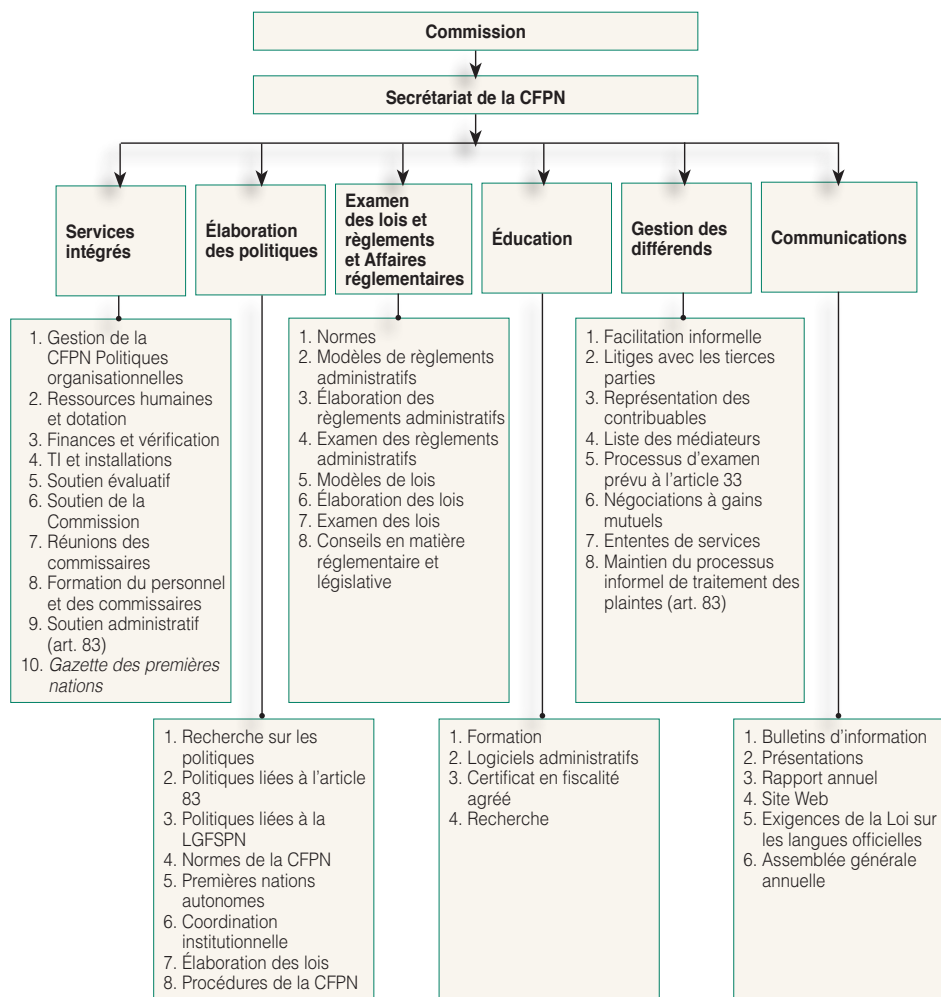
- Comité exécutif de gestion
- Comité de gestion
- Comité de vérification
- Comité des taux selon l'article 83
- Comité de l'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations
- Comité des relations internationales
- Comité éditorial de la Gazette des premières nations

Les comités sont composés uniquement de commissaires ou d'un regroupement de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, selon les besoins.

En vertu de l'article 26 (LGFSPN), la CFPN a son siège social sur les terres de la réserve de la bande indienne Tk'emlúps et un bureau dans la région de la capitale nationale.

La CFPN compte sur le soutien d'un Secrétariat comptant 21 équivalents temps plein composés de membres du personnel et de professionnels possédant une expertise liée au mandat de la CFPN qui l'assistent sur une base contractuelle.

La CFPN compte six secteurs d'activité, indiqués ci-dessous.





**Objectifs stratégiques et
mesures du rendement pour
2010-2011**

Résumé d'exécution 2010-2011

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

MESURE DU RENDEMENT

Les Services d'entreprise

| | |
|---|----------|
| Plan directeur et plan de travail | Complété |
| Examen spécial | Complété |
| Quatre réunions générales et six réunions sur l'examen des lois | Complété |
| Gestion de la <i>Gazette des premières nations</i> | Complété |
| Maintien de la <i>Gazette des premières nations</i> en ligne | En cours |
| Programme de soutien des Premières nations | En cours |
| Gestion des initiatives spéciales | En cours |
| Gestion des installations | En cours |
| Gestion administrative | En cours |
| Soutien des comités | En cours |
| Tenue du registre des lois et règlements administratifs agréés des Premières nations | En cours |
| Assemblée générale annuelle | Complété |

Élaboration des politiques

| | |
|---|----------|
| 4 normes relatives aux lois | Complété |
| Examen de 4 politiques liées à l'article 83 | Complété |
| 6 politiques en voie d'élaboration | Complété |
| Achever 2 projets avec d'autres institutions | Complété |
| Entreprendre 3 projets avec une autre institution | Complété |

Examen des lois et règlements

| | |
|--|----------|
| Élaboration de 4 modèles de lois | Complété |
| Examen de 80 lois sous le régime de la LGFSPN | Complété |
| Examen de 55 règlements administratifs en vertu de l'art. 83 | Complété |
| Modifications législatives : LGFSPN | En cours |
| Élaboration de règlements | Complété |

Communications

| | |
|---|----------|
| Préparation et publication du rapport annuel | Complété |
| Coordination et élaboration de documents pour l'assemblée annuelle de la CFPN | Complété |
| Soutien de la réunion nationale des administrations fiscales des Premières nations | Complété |
| Mise à jour et entretien du site Web | En cours |
| Coordination et élaboration de présentations | En cours |
| Respect de la <i>Loi sur les langues officielles</i> | En cours |
| Publication du bulletin d'information <i>Ouvrir le sentier</i> | Complété |

Éducation

| | |
|---|----------|
| Agrément du diplôme en Économie appliquée des Premières nations | En cours |
| Élaboration du curriculum de 2 cours | Complété |
| Élaboration du curriculum de 4 cours en ligne | Complété |
| Livraison de 6 cours | Complété |
| Soutien du logiciel TAS | En cours |

Gestion des différends

| | |
|---|----------|
| Maintien de la liste des médiateurs qualifiés et formation | En cours |
| Traitement des demandes de facilitation de règlement des différends | En cours |
| Mise en œuvre du processus d'examen prévu à l'article 33 | Complété |
| Formation sur le règlement des différends | Complété |



Services intégrés

Objectif : Établir un milieu de travail efficace pour les services de la CFPN et veiller au bon fonctionnement de la CFPN et de son secrétariat en conformité avec les parties 2 et 6 de la LGFSPN et le plan directeur. Les Services intégrés sont également responsables de la gestion de la *Gazette des premières nations* et des initiatives ou projets spéciaux entrepris par la CFPN.

Principales réalisations

Examen spécial (art. 121 de la LGFSPN) – La CFPN a terminé son examen spécial en 2010-2011. L'examineur n'a relevé aucune lacune significative et a confirmé l'emploi de pratiques adéquates dans tous les domaines étudiés. La CFPN mettra en œuvre les recommandations découlant de cet examen en 2011-2012.

Évaluation de la mise en œuvre de la LGFSPN – Une évaluation de la mise en œuvre de la LGFSPN a été effectuée en 2010-2011 pour satisfaire aux exigences de Conseil du Trésor et pour permettre la révision de la Loi. Cette évaluation visait la pertinence et l'exécution de la mise en œuvre de la LGFSPN. Le rapport final d'évaluation sera prêt en 2011-2012.

Stratégie de mesure du rendement – En 2010-2011, on a commencé à mettre au point une stratégie globale de mesure du rendement pour les quatre institutions de la LGFSPN. Cette stratégie devrait être prête en 2011-2012.

Gestion de la *Gazette des premières nations* et maintien de la *Gazette des premières nations* en ligne – La *Gazette des premières nations* en ligne a été créée en 2010-2011 et sera améliorée en 2011-2012.

Programme de soutien des Premières nations – En 2010-2011, trois Premières nations qui ont fait la transition à la LGFSPN ont mis en vigueur leurs lois sur l'évaluation foncière et l'imposition foncière en vertu de la LGFSPN.

En 2010-2011, la Commission a tenu des réunions générales à Cranbrook, à Kamloops et à Toronto, ainsi qu'avec la nation Ojibway Brokenhead. Il y a également eu huit réunions consacrées à l'examen des lois et treize réunions consacrées à l'examen des règlements administratifs.

En septembre, la CFPN a tenu l'assemblée générale annuelle à son siège social.



Initiatives spéciales

1. Soutien des droits fonciers issus des traités – La CFPN a travaillé avec deux collectivités du Manitoba pour les aider à tirer le maximum d'avantages des droits fonciers issus des traités (DFIT) par l'entremise de la LGFSPN.
2. Recherche sur le cadre du régime de recettes locales – La CFPN a entrepris l'élaboration d'un protocole d'entente avec la Direction de l'analyse stratégique du MAINC afin de promouvoir les intérêts mutuels et de mener de plus amples recherches. La CFPN espère finaliser ce protocole d'entente en 2011-2012.
3. Taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) – La CFPN a travaillé avec deux Premières nations pour faire la promotion de la TPSPN au sein de leurs collectivités.
4. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada – En 2010-2011, un groupe de travail du CN a été constitué en vue d'appuyer les possibilités d'imposition foncière et de développement économique entraînées par la hausse des importations et exportations passant par le port de Prince Rupert.
5. Initiative sur le droit de propriété des Premières nations – La CFPN a poursuivi sa recherche d'options visant à assurer une plus grande certitude aux titres fonciers sur les terres des Premières nations, en tenant des consultations avec les gouvernements des Premières nations et des provinces, le gouvernement fédéral, les administrations locales et d'autres intervenants. En octobre 2010, à Vancouver, plus de 300 délégués ont participé à une conférence à laquelle Hernando de Soto était le conférencier d'honneur. Jusqu'à maintenant, dix Premières nations appuient l'élaboration du projet de loi envisagé.



Élaboration des politiques/Éducation

ÉLABORATION DES POLITIQUES

Le service de l'Élaboration des politiques a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre, au moyen d'un processus transparent, des normes et des politiques efficaces. Ces normes et politiques doivent appuyer de saines pratiques administratives et accroître la confiance des Premières nations, des contribuables et des investisseurs dans l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

Principales réalisations

En 2010-2011, la CFPN a élaboré un cadre stratégique pour appuyer la mise en œuvre de lois visant l'imposition de taxes sur les activités commerciales sous le régime de la LGFSPN. Le recours à des lois imposant des taxes sur des activités commerciales (TAC) est un nouveau domaine de l'imposition foncière des Premières nations; des exemples de ces taxes sont la taxe sur l'hébergement et la taxe sur l'évaluation commerciale. Pour l'élaboration du cadre stratégique, la CFPN a examiné les pratiques exemplaires et les exemples qu'utilisent les administrations locales partout au Canada. Ce cadre vise à garantir que les TAC s'harmonisent avec la pratique en vigueur, sont efficaces au plan administratif et favorisent l'intégrité du régime fiscal des Premières nations. La CFPN a donné suite à l'intérêt que les Premières nations du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont manifesté à l'égard des TAC.

La CFPN a mené à terme une série de projets, y compris un certain nombre réalisés avec les autres institutions fiscales, afin d'appuyer le financement de débentures sous le régime de la LGFSPN. Parmi ces projets, il y a lieu de mentionner l'établissement de la liste de Premières nations ayant l'intérêt et la capacité d'emprunter sous le régime de la LGFSPN, ainsi qu'un projet de simulation d'emprunt qui offre un guide pratique détaillé sur la façon dont les Premières nations peuvent utiliser les recettes provenant des impôts fonciers pour garantir des prêts aux termes de la LGFSPN.

Les taxes d'aménagement sont des paiements uniques versés par les promoteurs immobiliers pour alléger le fardeau des dépenses en immobilisations qu'entraînent de nouveaux projets immobiliers et elles font partie intégrante de la stratégie de financement de l'infrastructure de l'administration locale ou régionale. Plusieurs Premières nations sont en train d'élaborer des lois sur les taxes d'aménagement sous le régime de la LGFSPN. En 2010-2011, la CFPN a coordonné des réunions de ces Premières nations en vue de peaufiner les normes relatives aux taxes d'aménagement et de créer des synergies pour l'élaboration des lois sur les taxes d'aménagement. Un soutien technique soutenu a été fourni pour encadrer l'élaboration de

modèles de lois sur les taxes d'aménagement et la rédaction des normes régissant la forme et le contenu de ces lois.

La CFPN a terminé l'élaboration du cadre stratégique concernant les lois sur la délégation de pouvoirs. Ces lois particulières permettent aux Premières nations de déléguer à une autre entité le pouvoir de prendre des textes législatifs que leur confère la LGFSPN. Ces lois peuvent aider les Premières nations dans les cas de réserves cogérées ou pour faciliter la mise en commun de régimes fiscaux aux fins de la réalisation d'économies ou de la construction d'une nation.

En conformité avec le protocole d'entente conclu avec le ministre des Affaires indiennes, la CFPN a continué à donner des conseils sur les politiques relatives aux régimes d'imposition des Premières nations relevant de l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Plusieurs des principales politiques régissant les règlements administratifs sur l'imposition foncière et les règlements administratifs annuels ont été révisées afin d'assurer l'uniformité parmi les politiques sur l'imposition foncière des Premières nations.

ÉDUCATION

Le service de l'Éducation a pour objet de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, d'élaborer des programmes de formation destinés aux administrateurs fiscaux des Premières nations et de développer la capacité des Premières nations à gérer leurs régimes fiscaux.

Principales réalisations

En 2010-2011, la CFPN a, en partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) et l'Université Thompson Rivers (TRU), donné sept cours à un nombre total de 90 étudiants. Cinq cours faisaient partie du programme du Certificat en administration fiscale des Premières nations et deux cours faisaient partie du programme du Certificat en économie appliquée des Premières nations.

Cinq de ces sept cours étaient de nouveaux cours offerts pour la première fois. Le format de cours d'une semaine en salle de classe s'est avéré efficace, et un plus grand nombre d'étudiants se sont inscrits à la version en ligne de ces cours. Les évaluations faites par les étudiants des méthodes d'apprentissage du Centre Tulo basées sur des activités étaient très favorables.

En 2010-2011, le Centre Tulo s'est appliqué à élaborer un nouveau curriculum pour quatre cours et il a presque terminé le curriculum de la totalité des quatorze cours des deux programmes de certificat.



Le service de l'Examen des lois et règlements et des Affaires réglementaires a pour objet d'exercer les responsabilités en matière d'examen des textes législatifs qui incombent à la CFPN aux termes de la LGFSPN et du protocole d'entente conclu avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La CFPN aide également à l'élaboration des règlements pris en vertu de la LGFSPN et, à cette fin, assure le suivi des répercussions de la réglementation et élabore des propositions.

Principales réalisations

En 2010-2011, la Commission a examiné et agréé 84 lois et a examiné et recommandé 55 règlements administratifs pour l'approbation du ministre. Ces lois et règlements administratifs portent sur l'imposition foncière, l'évaluation foncière, les taux et les dépenses.

La CFPN a continué à travailler avec environ 30 Premières nations soit pour établir leurs lois sur l'imposition foncière sous le régime de la LGFSPN, soit pour abroger et remplacer les règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 par des lois édictées en vertu de la LGFSPN. Ce travail a nécessité un appui technique soutenu et la participation de la CFPN à des séances d'information et à des rencontres communautaires. D'autres travaux ont été effectués pour aider les Premières nations à élaborer d'autres lois sous le régime de la LGFSPN, notamment des lois portant sur les taxes d'aménagement, les taxes sur la fourniture de services et les taxes sur les activités commerciales.

La CFPN a mis au point avec succès un programme qui permet de fournir des modèles de lois et de règlements administratifs aux Premières nations qui instaurent un régime d'imposition foncière. Ces modèles visent à assurer l'uniformité avec la loi habilitante, les règlements et les normes et politiques de la CFPN, et ils permettent de réduire les dépenses et le temps consacrés à la rédaction législative et d'accélérer le processus d'examen, d'agrément et de publication des textes législatifs. En 2010-2011, la CFPN a modifié et mis à jour des modèles de lois et de règlements administratifs portant sur l'imposition foncière, l'évaluation foncière, les dépenses et les taux d'imposition, et elle a modifié des modèles de lois sur les emprunts. Elle a terminé la rédaction des projets des modèles de lois sur les taxes d'aménagement, les taxes sur les activités commerciales et la délégation de pouvoirs.



Le centre de villégiature de Buffalo Point comprend des bains et un hôtel. Ce centre, qui appartient à la Première nation de Buffalo Point, est situé du côté sud du lac des Bois, au Manitoba.



COMMUNICATIONS

Le service des Communications a pour objet de favoriser la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations et des possibilités qu'il offre pour aider les Premières nations dans leur développement économique.

Principales réalisations

En 2010-2011, le service des Communications a continué à fournir son soutien aux commissaires et au personnel pour la présentation d'informations directement aux Premières nations, aux contribuables et à d'autres intervenants. Plus de 70 présentations ont été données au sujet de la CFPN, du régime de recettes locales des Premières nations, de l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations et des façons d'accroître la valeur de l'assiette de l'impôt foncier des Premières nations. Cela comprenait notamment :

- des exposés aux Premières nations sur la compétence en matière d'impôt foncier, la LGFSPN et le recours aux débetures en vertu de la LGFSPN.
- l'Assemblée nationale des administrations fiscales des Premières nations (octobre 2010)
- le 17e Forum annuel de l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations (septembre 2010) et la 22e Conférence annuelle de l'Association du Barreau autochtone (octobre 2010)
- le 44e Atelier annuel de l'Association canadienne de taxe foncière (septembre 2010)
- des réunions avec les représentants des institutions relevant de la LGFSPN et les fonctionnaires du MAINC pour discuter de l'élaboration et de la modification de règlements d'application de la LGFSPN, y compris des règlements visant à aider les Premières nations à assurer le financement à long terme de projets
- la Conférence sur le droit de propriété des Premières nations, qui a eu lieu le 20 octobre 2010 en collaboration avec l'Association du Barreau autochtone. Parmi les conférenciers invités, il y avait Hernando de Soto, le juge Harry LaForme et l'honorable George Abbott, ministre des relations autochtones et de la réconciliation de la Colombie-Britannique
- des séances d'information avec divers dirigeants autochtones, des représentants d'entreprises et des hauts fonctionnaires du gouvernement pour discuter de l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations et la visite du Comité permanent des finances de la Chambre des communes qui s'est rendu au siège social de la CFPN pour discuter de l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations (septembre 2010)
- Quatre numéros du bulletin d'information Ouvrir le sentier ont été publiés.
- www.fntc.ca: Une refonte complète du site Web a été réalisée et lancée en mars 2011. Le nouveau site contient plus de

renseignements à l'intention des utilisateurs, notamment une trousse d'outils sur l'imposition foncière, la version révisée du Guide de l'imposition foncière des premières nations, et des détails sur les Premières nations taxatrices.

Le service des Communications a également veillé au respect de la Loi sur les langues officielles pour l'ensemble du matériel de communication.

Le rapport annuel de 2009-2010 a été publié en juillet 2010, et l'assemblée annuelle de la CFPN a eu lieu en septembre 2010 à Kamloops.

GESTION DES DIFFÉRENDS

Le service de la Gestion des différends a pour objet de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des lois sur les recettes locales, et de fournir un soutien aux Premières nations pour les négociations visant la mise en œuvre de leur compétence en matière fiscale et la conclusion d'ententes de services.

Principales réalisations


La CFPN a mis sur pied un service complet de règlement des différends afin d'appuyer les régimes fiscaux des Premières nations. Des membres du personnel du Secrétariat de la CFPN fournissent des services de facilitation, et la liste des médiateurs mise à la disposition des Premières nations et de leurs contribuables est toujours en vigueur. Deux médiateurs ont terminé leur formation en imposition foncière des Premières nations et leur nom figure actuellement sur cette liste.

Le service de la Gestion des différends continue de répondre aux demandes de facilitation. En 2010-2011, sept différends ont été facilités avec succès, et le travail se poursuit en ce qui concerne les négociations visant à étendre le régime d'imposition foncière aux intérêts appartenant à des compagnies ferroviaires et la perception de subventions en remplacement d'impôts par les Premières nations.

La CFPN continue d'élaborer son cadre stratégique de la gestion des différends et elle a rédigé un manuel de procédures pour le processus d'examen prévu à l'article 33 de la LGFSPN. Une formation a été donnée aux commissaires et au personnel pour appuyer la mise en œuvre du processus d'examen des plaintes au titre de l'article 33, et d'autres séances de formation sont prévues. Le processus d'examen au titre de l'article 33 est opérationnel, et le processus de gestion des différends et d'examen de plaintes peut être utilisé pour traiter les préoccupations soulevées par les contribuables.



États financiers



Commission de la fiscalité des premières nations
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Table des matières

| | |
|--|---------|
| Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers | 26 |
| Rapport du vérificateur | 27 |
| États financiers | |
| État de la situation financière | 28 |
| État de l'évolution de l'actif financier net (dette) | 28 |
| État des activités financières | 29 |
| État des flux de trésorerie | 29 |
| Sommaire des principales conventions comptables | 30 - 32 |
| Notes afférentes aux états financiers | 33 - 35 |
| Rapport du vérificateur concernant les renseignements financiers supplémentaires | 36 |
| Annexe 1 – Plan directeur | 37 |
| Annexe 2 – Réunion des administrateurs fiscaux des Premières nations | 37 |
| Annexe 3 – Loi sur le droit de propriété des Premières nations | 37 |
| Annexe 4 – Financement supplémentaire pour appuyer la Loi sur le droit de propriété des Premières nations | 38 |
| Annexe 5 – Loi sur le droit de propriété des Premières nations (2010) | 38 |
| Annexe 6 – Financement supplémentaire pour appuyer la titrisation par les Premières nations d'autres types de recettes | 38 |

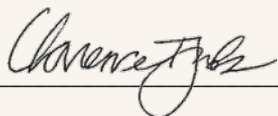
Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Les états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), produits sous la responsabilité de la direction, ont été soumis à la Commission pour approbation et figurent ci-après.

Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Il ne s'agit pas d'états financiers précis, car ils renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Lorsque diverses méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle juge les plus appropriées dans les circonstances, afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La CFPN maintient des systèmes de comptabilité interne et de contrôle administratif de haut niveau, dans la mesure où leur coût est raisonnable. Ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la CFPN sont dûment comptabilisés et adéquatement protégés.

Ces états financiers ont été vérifiés par BDO Canada LLP pour le compte de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. La société BDO Canada LLP jouit d'un accès sans restriction aux dossiers de la Commission.



Commissaire en chef



Commissaire

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) au 31 mars 2011, qui comprennent l'état de la situation financière et les états de l'évolution de l'actif financier net (dette), des activités financières et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, ainsi que du contrôle financier qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CFPN au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif financier net (dette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements chiffrés sont exacts à tous égards importants et ont été établis de la même manière que l'exercice précédent. Les opérations de l'institution qui ont été portées à la connaissance du vérificateur au cours de son examen ont été effectuées en conformité avec la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations.

« BDO Canada LLP »

Comptables agréés

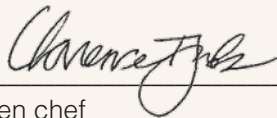
Le 3 juin 2011

Kamloops (Colombie-Britannique)

État de la situation financière

| Au 31 mars | 2011 | 2010 |
|--------------------------------------|------------------|-----------------------|
| | | (montants en dollars) |
| Actif financier | | |
| Encaisse (Note 2) | 631 282 | 193 616 |
| Comptes débiteurs (Note 3) | 845 905 | 847 113 |
| | 1 477 187 | 1 040 729 |
| Passif | | |
| Comptes créditeurs | 673 332 | 470 470 |
| Contrats payables (Note 4) | 553 633 | 605 188 |
| | 1 226 965 | 1 075 658 |
| Excédent net (dette) | 250 222 | (34 929) |
| Actif non financier | | |
| Charges payées d'avance | 15 285 | 35 346 |
| Immobilisations corporelles (Note 5) | 333 755 | 492 590 |
| | 349 040 | 527 936 |
| Excédent accumulé (Note 9) | 599 262 | 493 007 |

Approuvé au nom de la Commission par :



Commissaire en chef



Commissaire

État de l'évolution de l'actif financier net (dette)

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Plan financier | 2011 | 2010 |
|---|-----------------|------------------|-----------------------|
| | | | (montants en dollars) |
| Excédent (déficit) de l'exercice | - | 106 255 | (103 913) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (212 686) | (300 113) |
| Amortissement d'immobilisations corporelles | - | 371 522 | 403 108 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | - | - | 1 174 |
| | - | 265 091 | 256 |
| Acquisition de charges payées d'avance | - | 20 060 | (25 809) |
| Variation nette de l'actif financier net (dette) | - | 285 151 | (25 553) |
| Dette nette au début de l'exercice | (34 929) | (34 929) | (9 376) |
| Actif financier net (dette) à la fin de l'exercice | (34 929) | 250 222 | (34 929) |

Les notes et le résumé des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des présents états financiers.

État des activités financières

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Plan financier | 2011 | 2010 |
|---|------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | | (montants en dollars) |
| Revenus | | | |
| Plan directeur | 5 715 996 | 5 735 627 | 5 492 512 |
| Réunion des administrateurs fiscaux des Premières nations | 202 000 | 202 000 | - |
| Loi sur le droit de propriété des Premières nations 2011 | 798 534 | 984 384 | - |
| LDPPN Financement supplémentaire pour 2011 | 338 256 | 338 256 | - |
| Loi sur le droit de propriété des Premières nations 2010 | - | - | 248 000 |
| Financement supplémentaire pour appuyer la titrisation par les Premières nations d'autres types de recettes | - | - | 50 000 |
| | <u>7 054 786</u> | <u>7 260 267</u> | <u>5 790 512</u> |
| Charges | | | |
| Plan directeur | 5 715 996 | 5 629 122 | 5 596 425 |
| Réunion des administrateurs fiscaux des Premières nations | 202 000 | 202 272 | - |
| Loi sur le droit de propriété des Premières nations 2011 | 798 534 | 984 598 | - |
| LDPPN Financement supplémentaire pour 2011 | 338 256 | 338 020 | - |
| Loi sur le droit de propriété des Premières nations 2010 | - | - | 248 000 |
| Financement supplémentaire pour appuyer la titrisation par les Premières nations d'autres types de recettes | - | - | 50 000 |
| | <u>7 054 786</u> | <u>7 154 012</u> | <u>5 894 425</u> |
| Excédent (déficit) de l'exercice | - | 106 255 | (103 913) |
| Excédent accumulé au début de l'exercice | - | 493 007 | 596 920 |
| Excédent accumulé à la fin de l'exercice | - | 599 262 | 493 007 |

État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | 2011 | 2010 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | | (montants en dollars) |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent (déficit) de l'exercice | 106 255 | (103 913) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement | 371 522 | 403 108 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | - | 1 174 |
| Variations des éléments hors trésorerie du solde de fonctionnement | | |
| Comptes débiteurs | 1 208 | (138 986) |
| Charges payées d'avance | 20 061 | (25 809) |
| Comptes créditeurs et contrats payables | 151 306 | (498 677) |
| Flux de trésorerie des activités de fonctionnement | <u>650 352</u> | <u>(363 103)</u> |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (212 686) | (300 113) |
| Augmentation nette (diminution) de l'encaisse | 437 666 | (663 216) |
| Encaisse au début de l'exercice | 193 616 | 856 832 |
| Encaisse à la fin de l'exercice | 631 282 | 193 616 |

Les notes et le résumé des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des présents états financiers.

Principes comptables

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) établit ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes du secteur public.

Constatation des revenus

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. L'intérêt et les autres revenus sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont réalisés.

Aucun apport affecté n'a été reçu au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service de l'élément d'actif. Les produits des cessions d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de revenus du programme visé.

Les coûts diminués de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants, ce qui correspond approximativement à la durée utile des éléments d'actif :

| <u>Élément d'actif</u> | <u>Taux</u> |
|-------------------------|-------------|
| Équipement | 3 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel surviennent les événements qui y donnent lieu, pourvu que ces paiements aient été autorisés, que les critères d'admissibilité applicables aient été remplis et qu'une estimation raisonnable des montants en cause puisse être faite.

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants rapportés en ce qui concerne l'actif et le passif à la date d'établissement des états financiers et sur les montants rapportés à titre de revenus et de charges pour l'exercice visé. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux renseignements émergent. Parmi les estimations importantes contenues dans les présents états financiers, on compte l'amortissement des immobilisations corporelles et la constatation des comptes créditeurs et des contrats payables.

Information sectorielle

La CFPN est un organisme à gouvernance partagée, dont le siège social est situé à Kamloops (C.-B.) et qui possède un bureau dans l'Est, soit dans la région de la capitale nationale, à Ottawa. Des secteurs d'activité distincts ont été présentés séparément dans la partie portant sur l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

Services de la Commission

La CFPN est un organisme à gouvernance partagée dirigé par un commissaire en chef et huit commissaires nommés par le gouverneur en conseil ainsi qu'un autre commissaire

nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Le secteur d'activité Services de la Commission se charge notamment des coûts de fonctionnement et de soutien du commissaire en chef et des neuf commissaires.

Communications

Le secteur d'activité Communications est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations et de faire connaître les initiatives stratégiques de la Commission par la publication d'un bulletin d'information trimestriel, la tenue de réunions et de présentations destinées aux Premières nations, la participation à des conférences professionnelles et l'organisation de telles conférences, la préparation et la distribution du rapport annuel de la CFPN, la conception et le maintien d'un site Internet ainsi que la préparation et la distribution de matériel de marketing.

Services intégrés

Le secteur d'activité Services intégrés fournit à la CFPN des ressources humaines et financières ainsi que des services d'assurance et de vérification et des services administratifs, et est responsable de satisfaire aux exigences en matière de planification générale et de production de rapports et d'assurer la coordination de l'assemblée générale annuelle et des réunions de la Commission. Les Services intégrés jouent également un rôle de premier plan en ce qui concerne le respect des exigences en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) et de langues officielles, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques générales, ainsi que la fourniture des services de gestion et de soutien nécessaires pour répondre aux exigences administratives de l'article 83 et de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN).

Gestion des différends

Le secteur d'activité Gestion des différends a pour objectif de prévenir les différends ou d'en assurer le règlement opportun, en ce qui concerne l'application des lois édictées en vertu de la LGFSPN, ainsi que de fournir sur demande des services d'éducation, de formation et de facilitation aux administrations fiscales relevant de l'article 83. La Gestion des différends s'occupe également de soutenir et de gérer la procédure d'examen des plaintes visée à l'article 33 de la LGFSPN.

Éducation

Le secteur d'activité Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations au moyen de l'éducation du public, de l'élaboration de programmes de formation destinés aux administrateurs de l'impôt foncier des Premières nations, et de la mise au point d'outils administratifs pour assister ces Premières nations.

La Gazette

Le secteur d'activité La Gazette gère la publication et la distribution de la *Gazette des premières nations* conjointement avec le Native Law Centre. La *Gazette des premières*

nations publie les lois, les règlements administratifs et les modèles de lois des Premières nations établis en vertu de la LGFSPN et de l'article 83.

Examen des lois et règlements

Le secteur d'activité Examen des lois et règlements est chargé d'examiner les textes législatifs pour assurer leur conformité à la LGFSPN et au cadre réglementaire correspondant, et de fournir un soutien aux Premières nations dans le processus d'élaboration des textes législatifs. De plus, ce secteur élabore des modèles de lois sous le régime de la LGFSPN et des modèles de règlements administratifs dans le cadre de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Il exerce en outre des fonctions d'examen et entretient des liens avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) pour l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83, et il tient un registre des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 et des lois édictées en vertu de la LGFSPN.

Élaboration des politiques

Le secteur d'activité Élaboration des politiques est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des normes pour appuyer les pratiques administratives en vue d'accroître la confiance et l'assurance des Premières nations, des contribuables et des investisseurs dans l'intégrité des systèmes de recettes locales des Premières nations et des régimes d'imposition foncière de celles-ci relevant de l'article 83.

Loi sur le droit de propriété des Premières nations

Cette initiative vise à permettre aux Premières nations d'acquérir un droit de propriété inaliénable et une compétence réelle sur leurs terres. En 2010-2011, la Commission a poursuivi ses consultations sur cette initiative auprès des dirigeants des Premières nations intéressées, des titulaires de certificats de possession ainsi que des intervenants d'autres administrations et du secteur des entreprises.

Titrisation d'autres types de recettes

Cette initiative avait pour objet d'offrir un soutien à la recherche et à l'élaboration de politiques dans le cadre d'un processus collaboratif entrepris avec l'Administration financière des premières nations (AFPN) et le Conseil de gestion financière des premières nations (CGFPN) en vue de l'élaboration de règlements portant sur d'autres types de recettes qui assureront aux Premières nations un meilleur accès à du capital.

Réunion des administrateurs fiscaux des Premières nations

En 2010-2011, la CFPN a été l'hôte d'une réunion nationale des administrations fiscales des Premières nations. Cette rencontre a donné aux représentants des administrations fiscales des Premières nations l'occasion d'avoir des discussions et des échanges sur les innovations des régimes d'imposition foncière et les nouvelles façons d'améliorer la croissance, et leur a permis de se renseigner sur le processus de la LGFSPN et d'élaborer des stratégies collectives pour relever les défis communs.

1. Nature des activités

La CFPN est un organisme national à gouvernance partagée, dont le siège social est situé à Kamloops, en Colombie-Britannique, et qui possède un bureau dans l'Est, soit dans la région de la capitale nationale, à Ottawa. La mission de la Commission est d'aider les gouvernements des Premières nations à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de veiller à ce que tant les collectivités desservies que leurs contribuables tirent le plus grand avantage possible des régimes offerts. La CFPN a été constituée par la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*.

2. Encaisse

L'argent comptant est déposé dans un compte bancaire d'une banque à charte canadienne et rapporte de l'intérêt au taux courant en vigueur pour les comptes d'exploitation d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par résident canadien.

3. Comptes débiteurs

| | (montants en dollars) | |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------|
| | 2011 | 2010 |
| Gouvernement du Canada | 705 479 | 800 734 |
| Taxe sur les produits et services | 133 750 | 38 043 |
| Autres | 6 676 | 8 336 |
| | 845 905 | 847 113 |

4. Contrats payables

L'organisation a commencé ses travaux et a engagé des fonds par contrat pour plusieurs projets déjà en cours à la fin de l'exercice.

5. Immobilisations corporelles

| | (montants en dollars) | | | | | |
|--|----------------------------|------------|-----------|----------------------------|------------|-----------|
| | 2011 | | | 2010 | | |
| | Améliorations locatives | Équipement | Total | Améliorations locatives | Équipement | Total |
| Coût au début de l'exercice | 355 203 | 996 202 | 1 351 405 | 355 203 | 698 906 | 1 054 109 |
| Acquisitions | | 212 686 | 212 686 | - | 300 113 | 300 113 |
| Cessions | | | | | (2 817) | (2 817) |
| Coût à la fin de l'exercice | 355 203 | 1 208 888 | 1 564 091 | 355 203 | 996 202 | 1 351 405 |
| Amortissement accumulé au début de l'exercice | 192 236 | 666 578 | 858 814 | 121 196 | 336 154 | 457 350 |
| Amortissement | 71 041 | 300 481 | 371 522 | 71 041 | 332 067 | 403 108 |
| Cessions | | | | | (1 643) | (1 643) |
| Amortissement accumulé à la fin de l'exercice | 263 277 | 967 059 | 1 230 336 | 192 237 | 666 578 | 858 815 |
| Valeur comptable nette à la fin de l'exercice | 91 926 | 241 829 | 333 755 | 162 966 | 329 624 | 492 590 |

6. Dépendance économique

La CFPN reçoit essentiellement tous ses revenus en vertu d'une entente de financement avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 5 715 996 \$ (5 477 335 \$ en 2010), la contribution du gouvernement du Canada et celle d'autres intervenants sont nécessaires pour la mise en oeuvre de certains projets spéciaux de recherche et d'élaboration de politiques de la CFPN.

7. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient divers instruments financiers constitués de sommes en espèces, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs. La nature de ces instruments et les activités de la CFPN exposent celle-ci à un risque de crédit. Les institutions gouvernementales représentent une partie importante des comptes débiteurs de la CFPN, ce qui l'expose à tous les risques de ce secteur.

8. Engagements

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour ses locaux de la région de la capitale nationale. Le loyer mensuel de ces bureaux est de 6 614 \$, plus les taxes applicables, aux termes d'un bail expirant en janvier 2013.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour ses locaux de Kamloops, en Colombie-Britannique. S'agissant d'une location au mois, le loyer mensuel de ces bureaux est de 3 755 \$, plus les taxes applicables.

La CFPN a conclu deux contrats de location-exploitation pour ses photocopieurs. Les montants trimestriels pour leur location sont respectivement de 2 105 \$ et 1 598 \$ aux termes de contrats expirant en octobre 2013.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour la fibre optique. Le montant mensuel pour la location est de 2 700 \$, plus les taxes applicables, aux termes d'un contrat expirant en mai 2013.

Les paiements minimaux de location pour les cinq prochaines années sont les suivants :

| | |
|------|-------------------|
| 2012 | 126 574 \$ |
| 2013 | 113 347 |
| 2014 | 12 805 |
| | <u>252 726 \$</u> |

9. Excédent accumulé

La Commission répartit son excédent accumulé dans les catégories suivantes : (montants en dollars)

| | 2011 | 2010 |
|---|----------------|---------|
| Investissement dans des immobilisations corporelles | 333 755 | 492 590 |
| Actif disponible et réalisable | 159 002 | 417 |
| Réserve pour avantages sociaux futurs des employés | 106 505 | - |
| | 599 262 | 493 007 |

L'investissement dans des immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans l'équipement et les améliorations locatives.

Au cours de l'exercice, la CFPN a commencé à élaborer une politique sur les avantages sociaux futurs des employés qui est similaire aux politiques du gouvernement fédéral. Au 31 mars 2011, l'élaboration de cette politique n'était pas encore terminée. La CFPN a affecté 106 505 \$ à une réserve pour avantages sociaux futurs des employés afin de réserver à l'interne une partie de son actif net qui servira au financement de la politique sur les avantages sociaux futurs des employés. Les détails définitifs de cette politique et le coût du régime d'avantages sociaux des employés seront établis en 2011-2012. Il se peut que le montant affecté à cette réserve ne soit pas suffisant pour financer entièrement le régime d'avantages sociaux des employés. Cette réserve s'ajoute à la somme de 88 151 \$ (2010 – 88 151 \$) des autres avantages sociaux futurs des employés figurant dans l'état de la situation financière.

10. Relevé des charges par catégorie

(montants en dollars)

| | 2011 | 2010 |
|-------------------------------------|------------------|-----------|
| Amortissement | 371 520 | 403 108 |
| Biens et services de fonctionnement | 4 720 131 | 3 363 652 |
| Salaires et honoraires | 2 062 361 | 2 127 665 |
| | 7 154 012 | 5 894 425 |

Notes afférentes aux états financiers

11. Information sectorielle (montants en dollars)

| Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 | Services de la Commission | Communications | Services intégrés | Gestion des différends | Éducation | Gazette | Loi sur le droit de propriété des Premières nations | Réunion des administrateurs fiscaux des Premières nations | Examen des lois et règlements | Élaboration des lois et politiques | Total 2011 |
|--|---------------------------------|----------------|----------------------|---------------------------|-----------|---------|--|---|-------------------------------------|--|------------|
| Revenus | | | | | | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 883 780 | 623 296 | 1 139 020 | 202 158 | 490 220 | 311 721 | 1 136 790 | 202 000 | 1 206 436 | 859 365 | 7 054 786 |
| Intérêts | - | - | 4 153 | - | - | 148 | - | - | - | - | 4 301 |
| Autres revenus | - | - | 1 500 | - | - | 13 830 | 185 850 | - | - | - | 201 180 |
| Charges | | | | | | | | | | | |
| Salaires et honoraires | 566 294 | 160 260 | 392 429 | 50 180 | 88 316 | - | - | - | 516 242 | 288 640 | 2 062 361 |
| Biens et services | 233 780 | 478 873 | 575 389 | 100 547 | 361 283 | 229 552 | 1 322 617 | 202 274 | 643 326 | 572 490 | 4 720 131 |
| Amortissement | 19 333 | 14 266 | 170 202 | - | 101 360 | 6 894 | - | - | 28 123 | 31 342 | 371 520 |
| | 819 407 | 653 399 | 1 138 020 | 150 727 | 550 959 | 236 446 | 1 322 617 | 202 274 | 1 187 691 | 892 472 | 7 154 012 |
| Excédent (déficit) net | 64 373 | (30 103) | 6 653 | 51 431 | (60 739) | 89 253 | 23 | (274) | 18 745 | (33 107) | 106 255 |

| Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 | Services de la Commission | Communications | Services intégrés | Gestion des différends | Éducation | Gazette | Loi sur le droit de propriété des Premières nations | Examen des lois et règlements | Élaboration des lois et politiques | Titrisation par les Premières nations d'autres types de recettes | Total 2010 |
|--|---------------------------------|----------------|----------------------|---------------------------|-----------|---------|--|-------------------------------------|--|--|---------------|
| Revenus | | | | | | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 817 785 | 622 792 | 1 006 542 | 235 824 | 484 320 | 304 750 | 248 000 | 1 193 518 | 811 804 | 50 000 | 5 775 335 |
| Intérêts | - | - | 54 | - | - | 85 | - | - | - | - | 139 |
| Autres revenus | - | - | - | - | - | 15 038 | - | - | - | - | 15 038 |
| Apports en capital | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charges | | | | | | | | | | | |
| Salaires et honoraires | 573 396 | 155 604 | 377 405 | 71 517 | 83 292 | - | - | 594 698 | 271 753 | - | 2 127 665 |
| Biens et services | 223 913 | 538 316 | 552 998 | 162 801 | 301 580 | 240 881 | 248 000 | 531 108 | 514 055 | 50 000 | 3 363 652 |
| Amortissement | - | 12 972 | 216 254 | - | 99 335 | 6 894 | - | 31 426 | 36 227 | - | 403 108 |
| | 797 309 | 706 892 | 1 146 657 | 234 318 | 484 207 | 247 775 | 248 000 | 1 157 232 | 822 035 | 50 000 | 5 894 425 |
| Excédent (déficit) net | 20 476 | (84 100) | (140 061) | 1 506 | 113 | 72 098 | - | 36 286 | (10 231) | - | (103 913) |

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons fait une vérification et un rapport distincts des états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Les renseignements supplémentaires figurant dans les annexes qui suivent pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie des états financiers de base. Ces renseignements supplémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base.

Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion de vérification distincte sur les annexes renfermant les renseignements financiers supplémentaires.

« *BDO Canada LLP* »

Comptables agréés

Le 3 juin 2011

Kamloops (Colombie-Britannique)

Annexe 1 – Plan directeur

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Plan financier | 2011 | 2010 |
|--|----------------|------------------|-----------------------|
| Revenus | | | (montants en dollars) |
| Gouvernement du Canada | 5 715 996 | 5 715 996 | 5 477 335 |
| Intérêts et autres revenus | - | 19 631 | 15 177 |
| | 5 715 996 | 5 735 627 | 5 492 512 |
| Charges | | | |
| Services de la Commission | 883 780 | 819 407 | 797 309 |
| Communications | 623 296 | 653 400 | 706 892 |
| Services intégrés | 1 139 020 | 1 138 020 | 1 146 657 |
| Gestion des différends | 202 158 | 150 727 | 234 318 |
| Éducation | 490 220 | 550 959 | 484 207 |
| Gazette | 311 721 | 236 446 | 247 774 |
| Examen des lois et règlements | 1 206 436 | 1 187 691 | 1 157 232 |
| Élaboration des politiques | 859 365 | 892 472 | 822 035 |
| | 5 715 996 | 5 629 122 | 5 596 424 |
| Excédent (déficit) des revenus sur les charges | - | 106 505 | (103 912) |
| Transfert à la réserve pour avantages sociaux futurs des employés | - | 106 505 | - |
| | - | - | (103 912) |

Annexe 2 – Réunion des administrateurs fiscaux des Premières nations

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Budget | 2011 | 2010 |
|---|---------|----------------|-----------------------|
| Revenus | | | (montants en dollars) |
| Gouvernement du Canada | 202 000 | 202 000 | - |
| Charges | | | |
| Coûts de la réunion | 202 000 | 202 272 | - |
| | 202 000 | 202 272 | - |
| Insuffisance des revenus sur les charges | - | (272) | - |

Annexe 3 - Loi sur le droit de propriété des Premières nations

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Plan financier | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|-----------------------|
| Revenus | | | (montants en dollars) |
| Gouvernement du Canada | 798 534 | 798 534 | - |
| Revenus de parrainage | - | 105 000 | - |
| Inscriptions | - | 80 850 | - |
| | 798 534 | 984 384 | - |
| Charges | | | |
| Cadre stratégique | 205 956 | 217 437 | - |
| Consultations publiques | 529 578 | 675 340 | - |
| Conseiller principal en politiques | 63 000 | 91 821 | - |
| | - | - | - |
| | 798 534 | 984 598 | - |
| Insuffisance des revenus sur les charges | - | (214) | - |

**Annexe 4 – Financement supplémentaire pour appuyer la
Loi sur le droit de propriété des Premières nations**

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Budget | 2011 | 2010 |
|--|---------|----------------|-----------------------|
| Revenus | | | (montants en dollars) |
| Gouvernement of Canada | 338 256 | 338 256 | - |
| Charges | | | |
| Accroissement des activités de sensibilisation | 45 000 | 22 827 | - |
| Maintien de l'élan | 146 200 | 127 170 | - |
| Achèvement de la recherche antérieure | 122 000 | 162 967 | - |
| Administration | 25 056 | 25 056 | - |
| | 338 256 | 338 020 | - |
| Excédent des revenus sur les charges | - | 236 | - |

Annexe 5 - Loi sur le droit de propriété des Premières nations (2010)

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Plan financier | 2011 | 2010 |
|---|----------------|------|-----------------------|
| Revenus | | | (montants en dollars) |
| Gouvernement du Canada | - | - | 248 000 |
| Charges | | | |
| Administration | - | - | 18 500 |
| Document de travail | - | - | 80 694 |
| Consultations sur le document de travail | - | - | 64 161 |
| Consultation préliminaire des Premières nations | - | - | 14 760 |
| Documents relatifs à la politique | - | - | 69 885 |
| | - | - | 248 000 |
| Excédent des revenus sur les charges | - | - | - |

**Annexe 6 – Financement supplémentaire pour appuyer la
titrisation par les Premières nations d'autres types de recettes**

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Plan financier | 2011 | 2010 |
|--|----------------|------|-----------------------|
| Revenus | | | (montants en dollars) |
| Gouvernement du Canada | - | - | 50 000 |
| Charges | | | |
| Administration | - | - | 4 500 |
| Analyse d'un projet de règlement | - | - | 20 500 |
| Communications | - | - | 2 551 |
| Coordination des instructions de rédaction | - | - | 14 829 |
| Document de travail sur la gestion des risques | - | - | 7 620 |
| | - | - | 50 000 |
| Excédent des revenus sur les charges | - | - | - |



Siege social

321 - 345 Yellowhead Highway
Kamloops, BC
V2H 1H1

Bureau de la région de la capitale

160 rue George, bureau 200
Ottawa, ON
K1N 9M2

Téléphone 250-828-9857

Télécopieur 250-828-9858

Email: mail@fntc.ca

Téléphone 613-789-5000

Télécopieur 613-789-5008

Email: mail@fntc.ca

www.fntc.ca
gratuit - numéro 1-855-682-3682

Références photographiques.

Page 4: Cattroll - cattroll.com

Page 7: Hux - hux.net

Page 8: Cattroll - cattroll.com

Page 14: Peter Olsen - olsenphotography.ca

Page 18: Cattroll - cattroll.com

Page 24: Peter Olsen - olsenphotography.ca

